



Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALE

S/24616  
5 octobre 1992  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

LETTRE DATEE DU 5 OCTOBRE 1992, ADRESSEE AU PRESIDENT  
DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT  
DE LA BOSNIE-HERZEGOVINE AUPRES DE L'ORGANISATION DES  
NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une lettre du Président de la République de Bosnie-Herzégovine, S. E. M. Alija Izetbegovic, en date du 4 octobre 1992.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Muhamed SACIRBEY

ANNEXE

Lettre datée du 4 octobre 1992, adressée au Président du  
Conseil de sécurité par le Président de la République de  
Bosnie-Herzégovine

Le pilonnage de villes en Bosnie-Herzégovine se poursuit. L'agresseur a effectué 35 sorties à partir de la base aérienne de Banja Luka le vendredi 2 octobre. Les villes de Gradacac, Jajce, Bugojno, Bosanski Brod, Maglaj et Srebrenica ont été bombardées.

Aujourd'hui, l'agresseur a effectué 25 autres sorties à partir de la même base aérienne. Les villes de Zenica, Tesanj et, une fois de plus, Gradacac ont été bombardées. Des bombes à fragmentation ont été utilisées.

Excellence, l'un des principaux accords de la Conférence de Londres portait sur la zone d'exclusion aérienne. Tous les vols militaires au-dessus de la Bosnie-Herzégovine ont été interdits. Le régime de Belgrade et ses fondés de pouvoir en Bosnie-Herzégovine en sont convenus. Le Gouvernement de la Bosnie-Herzégovine et les membres de la Conférence de Londres ont accepté leur engagement.

Malheureusement, Excellence, cet accord, comme presque tous les autres proposés ou acceptés par l'agresseur, a été violé.

La Conférence de Londres, parrainée par l'ONU, avait été convoquée spécifiquement pour faciliter le règlement pacifique de la crise dans l'ex-Yougoslavie. Or, un tel règlement ne pourra jamais intervenir si on laisse l'une des parties manquer constamment à ses engagements et violer les accords qu'elle a conclus.

En outre, si la Conférence de Londres refuse d'assurer l'application des accords conclus il y a cinq semaines, elle risque de devenir une instance qui ne fait rien d'autre que conférer une légitimité politique à des criminels de guerre en Bosnie-Herzégovine, et non une instance à même d'apporter un règlement pacifique à cette crise.

Compte tenu du fait que la zone d'exclusion aérienne a été acceptée par toutes les parties à la Conférence de Londres, il appartient clairement aux pays membres de ladite Conférence, par l'intermédiaire du Conseil de sécurité, de la faire respecter sans délai.

(Signé) Alija IZETBEOVIC

-----